

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 4 avril 2008

**Service instructeur**  
Service Insertion et Développement Local

N° CP-2008-4-4-4

**Service consulté**

**Mise en oeuvre de la politique départementale d'insertion pour 2008**

Résumé : L'Assemblée Départementale, lors du vote du BP 2008, s'est prononcée pour l'inscription d'un crédit de 4 814 350 € afin de soutenir les organismes d'insertion et a délégué à la Commission Permanente l'examen des demandes de contributions financières nécessaires à la mise en oeuvre d'actions spécifiques visant l'insertion des bénéficiaires du RMI.

Les actions proposées pour bénéficier des financements sur les crédits d'insertion, répondent aux exigences de « l'appel à projets 2008 » porté à la connaissance de l'ensemble des organismes intervenant dans le champ de l'insertion par l'activité économique, ou en matière d'accompagnement social et professionnel, ainsi qu'en matière d'accueil et d'aide d'urgence.

Dans le cadre de sa politique départementale d'insertion, le Conseil Général attribue également des aides à l'équipement aux structures qui accueillent des bénéficiaires du RMI. Les associations INSEF, Jardins d'ICARE, Cité Solidaire, Im'serson et ALSA ont déposé une demande de soutien à cette fin.

L'Assemblée Départementale a aussi voté un crédit de 61 000 € pour permettre la mise en oeuvre de projets locaux d'insertion. Dans ce cadre, les CLI de Mulhouse Couronne et Mulhouse présentent chacune un projet pour validation.

Le montant total des subventions proposées dans ce rapport s'élève à : 4 588 843,18 €.

## **1. La politique départementale d'insertion :**

Le Revenu Minimum d'Insertion (RMI), créé par la loi du 1<sup>er</sup> décembre 1988, est un des éléments de la protection sociale visant à enrayer le processus d'exclusion de notre société. Il a pour objectif de garantir aux personnes en difficulté, un minimum de ressources ainsi qu'une prise en charge sociale ou socioprofessionnelle sous la forme, notamment, d'un accompagnement vers l'insertion et/ou le retour à l'emploi durable.

La politique départementale d'insertion a, ainsi, pour objectif de permettre l'inscription dans notre société des personnes confrontées à l'exclusion résultant d'une accumulation de difficultés professionnelles et sociales, liée à un faible niveau de qualification, à leur situation familiale, à l'âge, à des problématiques liées au logement, à la santé, ou encore à la marginalisation sociale.

Au 30 juin 2007<sup>1</sup>, on dénombre en métropole et dans les départements d'outre-mer, 1,19 million de foyers qui perçoivent le Revenu Minimum d'Insertion (RMI). Ce nombre est en baisse de 5,6 % sur une année.

À fin janvier 2008, le département du Haut-Rhin compte, pour une population de 725 796 habitants, 11 963 foyers dans le dispositif RMI, dont 9 090<sup>2</sup> reçoivent l'allocation. Ce dernier nombre est en baisse de 2,90 % sur un mois, mais surtout de 4 % sur une année.

En novembre 2007, pour notre département, on observe une diminution du nombre de demandeurs d'emploi de 8,7 % sur un an. Cette évolution est favorable à toutes les catégories de demandeurs d'emploi et bénéficie à tous les bassins d'emploi.

Cette situation économique influe, mais à retardement, sur le nombre de bénéficiaires du RMI. Ces tendances, si elles se maintiennent, pourraient augurer d'une amélioration des perspectives d'insertion pour une partie des personnes en précarité dans l'emploi. Pour 2008, il est proposé de fortement orienter l'intervention du Département en faveur de l'accompagnement des personnes bénéficiaires du RMI.

L'Assemblée Départementale, lors du vote du budget prévisionnel pour l'année 2008, s'est prononcée pour l'inscription d'un crédit de 4 814 350 € en faveur du soutien aux organismes d'insertion et aux Collectivités intervenant dans le dispositif RMI.

Il a été donné délégation à la Commission Permanente pour examiner les propositions d'actions formulées dans le cadre de l'appel à projets qui a été adressé aux organismes intervenant dans le champ de l'insertion.

Ces propositions ont été examinées sur la base des critères suivants :

- l'opportunité de l'action au regard des besoins des territoires, en consultant les Espaces Solidarité,
- la qualité de l'intervention proposée (référence à une mission clairement identifiée, qualification des intervenants, etc.),
- le public concerné par l'action doit être bénéficiaire du RMI,
- la prise en compte et la mobilisation du réseau partenarial institutionnel et associatif, notamment avec les Espaces Solidarité et les secrétariats des CLI,
- les modalités de suivi technique et financier envisagées pour répondre aux exigences de la vérification du service fait,
- l'existence d'objectifs quantitatifs et qualitatifs pour un suivi et une évaluation de l'action, et des modalités de suivi.

<sup>1</sup> Source : DRESS n° 596

<sup>2</sup> Source : CAF 68

Il est ainsi proposé d'accorder :

**1. Au titre de l'accompagnement social :**

Proposition de subvention 2008	Organisme	Proposition d'action
171 249 €	Ville de Mulhouse	750 accompagnements
377 400 €	CIAREM	780 accompagnements
163 000 €	ALSA	160 accompagnements
20 400 €	ALEOS	80 accompagnements de personnes au sein de leurs résidences
15 000 €	AFPRA	pour des accompagnements ponctuels de bénéficiaires en difficultés liées à l'addiction et pour du soutien aux instructeurs
14 735 €	CIDFF	30 accompagnements sur le quartier Drouot
54 100 €	APPONA 68	accompagnement des populations d'origine nomade
120 400 €	ESPOIR Colmar	accompagnement des personnes en grande précarité
3 000 €	SNC Sud Alsace	accompagnement social

L'accompagnement social vise à la **prise en charge des personnes socialement isolées afin d'éviter leur exclusion sociale**. Il peut être d'ordre psycho-social, socio-éducatif, individuel et collectif... Il s'appuie à la fois sur une aide administrative, des entretiens individuels et des temps collectifs.

Ces bénéficiaires du RMI présentent une faible autonomie, un isolement social voire une certaine désocialisation. Ils rencontrent des difficultés d'ordre familial, de santé, psychologique, comportemental, de logement, et/ou financier, constituant un frein à leur insertion sociale.

La finalité de l'accompagnement consiste à permettre à la personne de développer son autonomie et de retrouver une place au sein de la société en tant que citoyen.

**2. Au titre de l'accompagnement socioprofessionnel :**

Proposition de subvention 2008	Organisme	Proposition d'action
42 605 €	ACIFE	100 accompagnements sur St Louis
184 800 €	CIAREM	310 accompagnements sur Mulhouse (Côteaux, Dornach, Haut-Poirier, Daguerre, Brustlein, Cité Briand, Doller, Wolf-Wagner, Vauban-Neppert-Sellier), 30 sur Thann
156 500 €	CONTACT PLUS	360 accompagnements sur les CLI de Colmar, Guebwiller et Ribeauvillé
115 000 €	SEMAPHORE	280 accompagnements sur l'Espace Solidarité Mulhouse Grand Ouest

		et Ensisheim
43 000 €	Espace Développement	120 accompagnements (quartier de Bourtzwiller)
50 000 €	Mission Insertion Drouot/Régie de l'Ill	100 accompagnements (quartiers Drouot, Centre Historique, Rebberg, Nouveau Bassin)
42 000 €	REAGIR Emploi-formation	110 accompagnements (Battenheim, Baldersheim, Illzach, Sausheim, Rixheim, Habsheim)
67 176 €	Ville de Mulhouse	200 accompagnements (tous quartiers de la ville)
19 981 €	ARSEA ICF	50 accompagnements (Riedisheim, Bruebach, Zimmersheim, Flaxlanden, Brunstatt, Didenheim, Zillisheim, Eschentzwiller)
10 000 €	AGIR	15 accompagnements sur la CLI de Thann
10 000 €	DEFI	15 accompagnements sur la CLI de Guebwiller
20 400 €	ACTION & COMPÉTENCE	accompagnement des bénéficiaires du RMI reconnu travailleur handicapé
20 400 €	Ville de Guebwiller	accompagnement socioprofessionnel dans les services techniques de la Ville

L'accompagnement socioprofessionnel **visé à la prise en charge des personnes éloignées du monde du travail** et qui nécessitent **un accompagnement appuyé pour se préparer à intégrer, à terme, l'emploi**. Il s'appuie à la fois sur une aide administrative, des entretiens individuels, des temps collectifs, des mises en situation d'emploi ou des actions de formation. Sa finalité est de favoriser l'accès à l'emploi.

Les personnes bénéficiaires du RMI concernées présentent un projet à visée professionnelle, mais rencontrent des difficultés particulières pour y parvenir : manque de confiance en soi ou d'estime de soi suite à un licenciement, problèmes sociaux ou familiaux représentant un frein, etc.

### **3. Au titre de l'accompagnement dans l'emploi classique :**

<b>Proposition de subvention 2008</b>	<b>Organisme</b>	<b>Proposition d'action</b>
113 598 €	CONTACT Plus	207 accompagnements
45 000 €	M Interim Insertion	
209 300 €	CIAREM	180 accompagnements
653 791 €	ANPE	450 accompagnements et appui au dispositif
34 000 €	OGACA	50 accompagnements

**Cet accompagnement visé à la prise en charge des personnes qui sont prêtes pour l'emploi classique**, mais qui nécessitent un accompagnement au sein du monde du travail pour stabiliser cette étape vers l'emploi durable.

**L'accompagnement consiste à mettre en place un parcours d'insertion professionnelle cohérent**, utilisant de façon optimale les outils et actions destinés aux demandeurs

d'emploi. Le référent en charge de ce type d'accompagnement peut avoir recours au Contrat d'Insertion-Revenu Minimum d'Activité (CI-RMA) qui intervient dans le secteur marchand selon les modalités de mise en œuvre définies par le Conseil Général.

La finalité de l'accompagnement des personnes est de favoriser leur accès à l'emploi en milieu ordinaire de travail, dans le secteur privé (économique ou associatif) ou public, et ce dans un délai d'accompagnement inférieur à un an.

#### **4. L'accueil en Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) :**

Le but de l'action de la SIAE est de **permettre au bénéficiaire du RMI d'expérimenter la situation à l'emploi ou à un poste de travail, afin de procéder à l'évaluation de sa compétence professionnelle** pour pouvoir postuler, au terme de son parcours d'insertion, à l'emploi classique.

Les différentes catégories de SIAE se distinguent, notamment, par la nature des publics accueillis, au regard de leur capacité d'occuper un poste de travail et de leur productivité. Cette diversité d'intervention des SIAE permet la mise à disposition des bénéficiaires du RMI, d'une offre d'emploi « intermédiaire » permettant un (ré)apprentissage des « savoir faire » et des « savoir être ». Ces situations sont valorisantes pour les personnes qui se rapprochent ainsi, par leur activité rémunérée, d'une situation ordinaire de travail dans la société.

La proposition de subvention aux SIAE a été déterminée par le montant sollicité au regard de leur activité d'insertion 2007, revalorisé au regard de l'activité réalisée au profit des bénéficiaires du RMI, soit :

- pour les Associations Intermédiaires (AI), il est ainsi proposé d'accorder :

<b>Proposition de subvention 2008</b>	<b>Organisme</b>
19 537 €	AMAC
37 500 €	DSHA
48 904 €	MANNE EMPLOI
12 500 €	INTER JOB
30 508 €	AGIR
22 736 €	DEFI
25 000 €	LUDO SERVICES
18 741 €	INSEF INTER

- pour les Entreprises d'Insertion (EI), il est ainsi proposé d'accorder :

<b>Proposition de subvention 2008</b>	<b>Organisme</b>
37 500 €	ADIT
35 958 €	CONSTRUIRE NETTOYAGE
28 796 €	COURSECLAIR
556€	DOMISERVICES
15 411 €	EDS
17 288 €	ENVIE HAUTE-ALSACE
5 797 €	EPICEA
39 657 €	IM'SERSON
44 637 €	REGIE BOURTZWILLER
31 859 €	REAGIR ESPACES VERTS
7 393 €	REAGIR WARUM NET
37 012 €	REGIE DE L'ILL / REPASS ILL
6 094 €	RE-SOURCES

- pour les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI), en plafonnant la subvention maximale à 200 000 €, il est ainsi proposé d'accorder :

<b>Proposition de subvention 2008</b>	<b>Organisme</b>
95 366 €	ACCES
200 000 €	ADEIS
48 146 €	ADESION
62 773 €	ALSA
57 706 €	ARMEE DU SALUT
23 066 €	ARSEA-ICF
12 500 €	CITE SOLIDAIRE
16 174 €	COM COM VAL D'ARGENT
19 702 €	EPICEA
15 000 €	ESPACE DEVELOPPEMENT
22 815 €	ESPOIR MULHOUSE
30 458 €	INSEF
16 463 €	LA MANNE Centre Alimentaire
27 061 €	LES AMAZONES
57 608 €	LES JARDINS D'ICARE
12 454 €	MANNE EMPLOI MMS
25 000 €	PAPIVORE
13 813 €	REAGIR (chantier insertion)
18 263 €	SAVA

Pour les ateliers du Centre de Réadaptation à la Vie Active (CAVA) d'ESPOIR Colmar, il est proposé de reconduire la subvention accordée les années précédentes, soit 236 400 €.

## **5. L'aide et l'accueil d'urgence :**

Le Conseil Général du Haut-Rhin soutient les actions concourant à la prise en charge des problématiques d'urgence, et ce dans les **domaines de l'alimentaire, de l'accueil de jour, de l'hébergement de nuit...** afin de maintenir le lien social des personnes les plus fragilisées.

<b>Proposition de subvention 2008</b>	<b>Organisme</b>	<b>Proposition d'action</b>
20 400 €	ACCES « hôtel social »	Hébergement d'urgence
12 000 €	SURSO	Accueil de jour
20 400 €	Manne alimentaire	Épicerie sociale
29 600 €	Banque alimentaire (convention 2006-2007-2008)	Distribution alimentaire
24 000 €	ESPOIR Colmar	Hébergement d'urgence et accueil de jour

## **6. La participation à l'ingénierie ou à l'appui au dispositif RMI :**

Les actions proposées dans ce domaine d'intervention concernent des **activités spécifiques de conception, de coordination, d'assistance et de contrôle pour la mise en œuvre du dispositif RMI**. Le développement et la mise en place de procédures spécifiques constituent un appui à l'un ou l'autre des points du dispositif.

Ce domaine d'intervention peut également permettre à des structures « tête de réseau » de proposer des actions pour des missions d'animation, de représentation et d'interface du réseau, pour son appui technique à la construction et à la consolidation de l'offre d'insertion, de représentation ou d'interface avec la Collectivité, afin de faire évoluer les dispositifs en concordance avec les politiques départementales.

<b>Subvention 2008</b>	<b>organismes</b>	<b>Proposition d'action pour 2008</b>
5 500 €	PAPYRUS	positionnement linguistique des bénéficiaires du RMI
25 000 €	Mobilité Pour l'Emploi	accompagnement renforcé à l'obtention du permis de conduire
20 400 €	URSIEA	représentation des structures d'insertion par l'activité économique et interface avec les institutions
20 400 €	ADIE	Accompagnement des bénéficiaires du RMI créateurs d'entreprise
40 800 €	VECTEUR	

## **7. Mobilisation du Fonds Social Européen (FSE) attribué en gestion directe au Département :**

Le FSE, à hauteur de 435 000 €, est déjà intégré pour les actions d'accompagnement dans l'emploi classique et l'accompagnement socioprofessionnel.

Un prochain rapport à la Commission Permanente proposera la mobilisation de 450 000 € de FSE à destination des chantiers d'insertion, conformément à la règle régionale validée par le Préfet de Région lors de la Commission de Programmation Régionale de février 2008.

### 8. Proposition de conventionnement pluriannuel :

Fort de l'expérience des années passées et en prenant en compte leurs résultats positifs, il est proposé de signer des conventions triennales avec ESPOIR Colmar, la Ville de Mulhouse, le CIAREM, ALSA, CONTACT PLUS, SEMAPHORE, Espace Développement, la Mission Insertion Drouot (Régie de l'Ill), REAGIR Emploi-formation et l'ANPE qui ont développé un savoir-faire adapté dans la prise en charge des bénéficiaires du RMI.

Ces **conventions triennales**, financées néanmoins par des inscriptions budgétaires annuelles, permettront également aux structures de planifier leurs actions sur des durées pertinentes pour leur fonctionnement en interne.

### 2. Les aides à l'équipement :

Le Conseil Général a reconduit le 14 décembre 2007, dans le cadre du vote des crédits alloués à l'insertion des bénéficiaires du RMI au titre de l'année 2008, le dispositif des aides à l'équipement accordées aux structures d'insertion.

Ces aides sont attribuées sur la base de 25 % du coût du matériel acquis ou des travaux effectués, et plafonnées à 16 000 € maximum. Les structures ne pourront renouveler leur demande d'aide financière qu'après un délai minimum de deux ans.

Structures d'insertion ayant déposé une demande de subvention :

Organisme	Activités	Équipement sollicité	Coût de la dépense	Subvention Proposée
INSEF	Chantier d'insertion dans la cuisine collective, le second d'œuvre du bâtiment et les espaces verts	Achat d'un véhicule utilitaire	29 534 €	7 383.50 €
Jardins d'ICARE	Chantier d'insertion en horticulture et maraîchage	Achats de matériel d'irrigation et agricole, et d'un véhicule utilitaire	66 000 €	16 000 €
Cité solidaire	Chantier d'insertion (restaurant solidaire)	Achat de matériel de restauration	45 000 €	11 250 €
Im'serson	Entreprise d'Insertion	Achat de matériel d'imprimerie	213 432 €	16 000 €
ALSA	Chantier d'insertion	Achat d'un véhicule utilitaire et de matériel de cuisine	24 000 €	6 000 €

Le versement de la subvention départementale est effectué sur présentation d'un décompte financier de l'opération avec relevé des paiements, certifié par le trésorier, accompagné des copies des factures acquittées ou des décomptes des entreprises.

### 3. Les projets CLI :

Afin de dynamiser les Programmes Locaux d'Insertion, le Conseil Général, dans le cadre de l'adoption du rapport INSERTION ET POLITIQUE DE LA VILLE, a **décidé de renouveler les crédits destinés au développement de projets spécifiques concourant à l'insertion des bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion.**

Ainsi, chaque Commission Locale d'Insertion peut être amenée à proposer à la Commission Permanente un ou plusieurs projets à hauteur des crédits votés, au cours de l'année. Ces projets sont établis en concertation avec les membres de chaque C.L.I. et adaptés aux besoins des territoires concernés.

Après validation par les Commissions Locales d'Insertion de Mulhouse Couronne et Mulhouse, les projets suivants sont soumis au vote de la Commission Permanente (fiches en annexe 1) :

CLI de Mulhouse Couronne : validation lors de la séance du 06 décembre 2007 :

Intitulé du projet	Porteur du projet	Partenaires	Participation proposée par la C.L.I
Communiquer par son image	Cabinet Anna Valentin Conseil	Espaces Solidarité, Instructeurs RMI de la CLI.	1 722.68 €

CLI de Mulhouse : validation lors de la séance du 04 mars 2008 :

Intitulé du projet	Porteur du projet	Partenaires	Participation proposée par la C.L.I
Aide au premier départ en vacances familles 2008	Centre socioculturel PAPIN Mulhouse	Espaces Solidarité, CSC LAVOISIER BRUNSTLEIN Instructeurs R.M.I. de la CLI.	1 000.00 €

### CONCLUSIONS :

Compte tenu de la qualité des actions proposées par ces organismes en réponse à l'appel à projets émis par le Conseil Général, il est proposé d'accorder :

- À la Ville de Mulhouse :
  - 171 249 € au titre de l'accompagnement social,
  - 67 176 € au titre de l'accompagnement socioprofessionnel.
- Au CIAREM :
  - 377 400 € au titre de l'accompagnement social,
  - 184 800 € au titre de l'accompagnement socioprofessionnel,
  - 209 300 € au titre de l'accompagnement dans l'emploi classique.
- À ALSA :
  - 163 000 € au titre de l'accompagnement social,
  - 62 773 € au titre de l'accueil dans son chantier d'insertion,
  - 6 000 € au titre des aides à l'équipement.
- À ALEOS :
  - 20 400 € au titre de l'accompagnement social.
- À l'AFPRA :
  - 15 000 € au titre de l'accompagnement social.
- Au CIDFF :
  - 14 735 € au titre de l'accompagnement social.
- À ESPOIR Colmar :

- 120 400 € au titre de l'accompagnement social,
- 236 400 € au titre du Centre d'Adaptation à la Vie Active (CAVA),
- 24 000 € au titre de l'accueil et de l'aide d'urgence.
- À l'ANPE :
  - 653 791 € au titre de l'accompagnement dans l'emploi classique et de la participation à l'ingénierie ou à l'appui au dispositif RMI.
- À M'Interim Insertion :
  - 45 000 € au titre de l'accompagnement dans l'emploi classique.
- À Contact Plus :
  - 156 500 € au titre de l'accompagnement socioprofessionnel,
  - 113 598 € au titre de l'accompagnement dans l'emploi classique.
- À SEMAPHORE :
  - 115 000 € au titre de l'accompagnement socioprofessionnel.
- À Espace & Développement :
  - 43 000 € au titre de l'accompagnement socioprofessionnel,
  - 15 000 € au titre de l'accueil dans son chantier d'insertion.
- À l'association REAGIR :
  - 42 000 € au titre de l'accompagnement socioprofessionnel,
  - 13 813 € au titre de l'accueil dans son chantier d'insertion.
- À la Régie de l'Ill :
  - 50 000 € au titre de l'accompagnement socioprofessionnel,
  - 37 012 € au titre de l'accueil dans ses entreprises d'insertion.
- À l'ACIFE :
  - 42 605 € au titre de l'accompagnement socioprofessionnel.
- À l'ARSEA-ICF :
  - 19 981 € au titre de l'accompagnement socioprofessionnel,
  - 23 066 € au titre de l'accueil dans son chantier d'insertion.
- À AGIR :
  - 10 000 € au titre de l'accompagnement socioprofessionnel,
  - 30 508 € au titre de l'accueil dans son association intermédiaire.
- À DEFI :
  - 10 000 € au titre de l'accompagnement socioprofessionnel,
  - 22 736 € au titre de l'accueil dans son association intermédiaire.
- À ACTION & COMPETENCE :
  - 20 400 € au titre de l'accompagnement socioprofessionnel.
- À l'OGACA :
  - 34 000 € au titre de l'accompagnement dans l'emploi classique.
- À APPONA 68 :
  - 54 100 € au titre de l'accompagnement social.
- À SNC Sud Alsace :
  - 3 000 € au titre de l'accompagnement social.
- À la Ville de Guebwiller :
  - 20 400 € au titre de l'accompagnement socioprofessionnel.
- À l'Armée du Salut :
  - 57 706 € au titre de l'accueil dans son chantier d'insertion.
- À EPICEA :
  - 19 702 € au titre de l'accueil dans son chantier d'insertion.
- À l'ADEIS :
  - 200 000 € au titre de l'accueil dans ses chantiers d'insertion.
- À CITE SOLIDAIRE :
  - 12 500 € au titre de l'accueil dans son chantier d'insertion,
  - 11 250 € au titre des aides à l'équipement.
- À la Communauté de Communes du Val d'argent :
  - 16 174 € au titre de l'accueil dans son chantier d'insertion.
- À la Manne Emploi :
  - 12 454 € au titre de l'accueil dans son chantier d'insertion,
  - 48 904 € au titre de l'accueil dans son association intermédiaire.
- À la SAVA :
  - 18 263 € au titre de l'accueil dans son chantier d'insertion.

- À l'association Les Amazones :
  - 27 061 € au titre de l'accueil dans son chantier d'insertion.
- À l'association ACCES :
  - 95 366 € au titre de l'accueil dans ses chantiers d'insertion,
  - 20 400 € au titre de l'accueil et de l'aide d'urgence.
- À ADESION :
  - 48 146 € au titre de l'accueil dans son chantier d'insertion.
- À la Manne Centre d'entraide alimentaire :
  - 16 463 € au titre de l'accueil dans son chantier d'insertion,
  - 20 400 € au titre de l'accueil et de l'aide d'urgence.
- À PAPIVORE :
  - 25 000 € au titre de l'accueil dans son chantier d'insertion.
- Aux jardins d'Icare :
  - 57 608 € au titre de l'accueil dans son chantier d'insertion,
  - 16 000 € au titre des aides à l'équipement.
- À ESPOIR Mulhouse :
  - 22 815 € au titre de l'accueil dans son chantier d'insertion.
- À INSEF :
  - 30 458 € au titre de l'accueil dans son chantier d'insertion,
  - 7 383.50 € au titre des aides à l'équipement.
- À IM'SERSON :
  - 39 657 € au titre de l'accueil dans son entreprise d'insertion,
  - 16 000 € au titre des aides à l'équipement.
- À RE-SOURCES :
  - 6 094 € au titre de l'accueil dans son entreprise d'insertion.
- À REAGIR WARUM Net :
  - 7 393 € au titre de l'accueil dans son entreprise d'insertion.
- À la REGIE de BOURTZWILLER :
  - 44 637 € au titre de l'accueil dans son entreprise d'insertion.
- À Construire Nettoyage :
  - 35 958 € au titre de l'accueil dans son entreprise d'insertion.
- À L'ADIT :
  - 37 500 € au titre de l'accueil dans son entreprise d'insertion.
- À DOMISERVICES :
  - 556 € au titre de l'accueil dans son entreprise d'insertion.
- À ENVIE Haute Alsace :
  - 17 288 € au titre de l'accueil dans son entreprise d'insertion.
- À REAGIR Espaces verts :
  - 31 859 € au titre de l'accueil dans son entreprise d'insertion.
- À EDS :
  - 15 411 € au titre de l'accueil dans son entreprise d'insertion.
- À EPICEA :
  - 5 797 € au titre de l'accueil dans son entreprise d'insertion.
- À COURSECLAIR :
  - 28 796 € au titre de l'accueil dans son entreprise d'insertion.
- À AMAC :
  - 19 537 € au titre de l'accueil dans son association intermédiaire.
- À DSHA :
  - 37 500 € au titre de l'accueil dans son association intermédiaire.
- À INTERJOB :
  - 12 500 € au titre de l'accueil dans son association intermédiaire.
- À LUDOSERVICES :
  - 25 000 € au titre de l'accueil dans son association intermédiaire.
- À INSEF INTER :
  - 18 741 € au titre de l'accueil dans son association intermédiaire.
- À L'URSIEA :
  - 20 400 € au titre de la participation à l'ingénierie ou à l'appui au dispositif RMI.
- À VECTEUR :
  - 40 800 € au titre de la participation à l'ingénierie ou à l'appui au dispositif RMI.

- À l'ADIE :
  - 20 400 € au titre de la participation à l'ingénierie ou à l'appui au dispositif RMI.
- À PAPHYRUS :
  - 5 500 € au titre de la participation à l'ingénierie ou à l'appui au dispositif RMI.
- À SURSO :
  - 12 000 € au titre de l'accueil et de l'aide d'urgence.

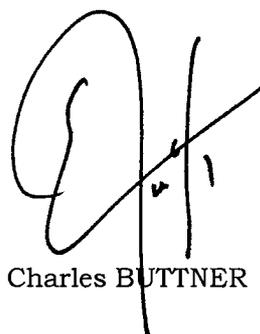
- À la Banque alimentaire :
  - 29 600 € au titre de l'accueil et de l'aide d'urgence et de la convention signée pour les années 2006-2007-2008.
- À Mobilité pour l'emploi :
  - 25 000 € au titre de la participation à l'ingénierie ou à l'appui au dispositif RMI.
- Au Cabinet Anna Valentin Conseil :
  - 1 722,68 € au titre des projets CLI.
- Au Centre Socioculturel PAPIN :
  - 1 000 € au titre des projets CLI.

Le total des crédits s'élève à 4 588 843,18 € et se répartit comme suit :

- 3 349 553 € sur l'enveloppe 80410, chapitre 015, nature 6574, fonction 544, au titre de l'accompagnement socioprofessionnel et de l'accueil en Entreprises d'Insertion, Associations Intermédiaires et Chantiers d'Insertion,
- 682 535 € sur l'enveloppe 82242, chapitre 015, nature 6574, fonction 541, au titre de l'accompagnement social et de l'aide à l'urgence,
- 171 249 € sur l'enveloppe 80553, chapitre 015, nature 65734, fonction 541, au titre de l'accompagnement dans les Collectivités,
- 103 750 € sur l'enveloppe 80554, chapitre 015, nature 65734, fonction 544, au titre de l'accompagnement professionnel dans les Collectivités,
- 15 000 € sur l'enveloppe 80408, chapitre 015, nature 6574, fonction 542, au titre des actions relatives à la santé,
- 207 400 € sur l'enveloppe 80409, chapitre 015, nature 6574, fonction 543, au titre des actions en faveur du logement,
- 56 633.50 € sur l'enveloppe 89856, chapitre 204, nature 2042, fonction 541, au titre des aides à l'équipement,
- 2 722.68 € sur l'enveloppe 80413, chapitre 015, nature 6574, fonction 541, au titre des projets CLI.

Il est proposé d'autoriser la signature des conventions de partenariat correspondantes, ainsi que l'avenant à la convention avec l'URSIEA, joints au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER